

## CODE DE DEONTOLOGIE DE L'ACTIVITE DE GRIMPE ENCADREE DANS LES ARBRES

Ce code réunit, sans pour autant être exhaustif, les valeurs et les principes déontologiques qui doivent animer toute personne physique ou morale organisant ou pratiquant la grimpe arboricole avec l'association Mad'arbres-Mad'hazo.

### Objectifs :

- Concilier la sécurité physique et morale des pratiquants de la grimpe arboricole avec le respect de l'arbre et du milieu dans lequel il évolue, afin d'éviter tout débordement préjudiciable à l'un ou à l'autre.
- Promouvoir, par la découverte et l'éducation, la connaissance et la protection du milieu forestier, notamment dans les zones protégées ou fragiles.
- Demeurer dans une dynamique de questionnement personnel et professionnel, de partage des connaissances et de formation continue, tout en respectant ses limites de compétences.
- Avoir à cœur d'ouvrir l'activité à d'autres domaines, de participer à d'autres événements pour la promotion et la protection du milieu forestier.
- Etre en adéquation avec ces principes, tant dans le cadre de sa pratique de la grimpe d'arbres que dans sa vie privée (développement durable, respect et protection de l'environnement...).

### 1/ Attitude générale sur les sites d'animation

- se procurer préalablement auprès du propriétaire ou du gestionnaire du lieu d'animation la ou les autorisations nécessaires, et inclure dans cette autorisation une clause qui décharge le propriétaire ou le gestionnaire de toutes responsabilités.
- garder une attitude respectueuse envers autrui.
- être dans une dynamique de partage, de transmission.
- concilier les demandes spécifiques de l'activité et du participant avec le respect du site.
- respecter l'arbre et son milieu.
- être positif et encourager tout effort et démarche de questionnement, de la part des participants comme des encadrants.
- tirer profit du site et de ses spécificités pour inciter à une démarche d'observation et de découverte du milieu.

### 2/ Protection de l'arbre et de son milieu

- L'arbre est un être vivant complexe et fragile.
- les membres et pratiquants s'appliquent à respecter sa morphologie, sa biologie et sa physiologie.
- toute intervention sur celui-ci doit respecter sa biologie et son fonctionnement.
- le choix de l'arbre doit prendre en considération son stade physiologique.
- en cas de traumatisme sur les tissus vivants, prendre les dispositions nécessaires à la cicatrisation, la régénération.
- anticiper les mesures de protection avant toute dégradation due à une surexploitation du site.
- aménager si nécessaire une protection au sol et des chemins d'approche afin d'éviter au maximum le tassement du sol, pouvant nuire gravement au système racinaire.
- changer de site avant la surexploitation de celui-ci.
- proscrire tout objet contondant, coupant ou perçant pendant l'activité.
- utiliser des fausses fourches ou systèmes équivalents afin d'éviter tout frottement.
- respecter la vie animale et végétale.
- ne laisser aucun débris sur les sites d'animation.
- ne pas faire de feu sans autorisation.

### 3/ Sécurité des pratiquants

- prévenir tout risque d'accident lors de la préparation du site : branches mortes, essais ...
- assurer la sécurité des pratiquants durant toute la durée de l'activité.
- utiliser le matériel de sécurité adapté.
- interrompre l'activité en cas d'orage, de vents violents, rendant l'activité dangereuse.